

Conseil municipal 3 mars 2017

- 1) Véolia
Le Conseil municipal autorise le Maire à signer, avec la société Véolia, une nouvelle convention pour la réparation des fuites sur notre réseau AEP, convention valable jusqu'au 31 décembre 2019.
- 2) ADMR
La municipalité met la Salle d'automne à disposition de l'ADMR deux jours par semaine pour l'accueil de jour des malades atteints de la maladie d'Alzheimer (lundi et jeudi). Un troisième jour est sollicité (mercredi). Le conseil municipal donne son accord en demandant une participation aux frais de 100 € mensuels.
- 3) Emploi
Monsieur Gaël Forquin est recruté, à compter du 20 mars, pour un an aux services techniques en emploi CUI (pris en charge à 75%), 20h par semaine.
- 4) Jardin public
Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec la gendarmerie et la Préfecture pour la mise en place de capteurs de vidéosurveillance dès que l'entreprise Voignier aura terminé les travaux d'aménagement du jardin public.
- 5) Assainissement
Une campagne de réhabilitation des logements situés en zone d'assainissement non collectif sera lancée par la Communauté de communes durant l'année. La municipalité s'engage à en informer les quelques propriétaires concernés et à les aider dans cette démarche.
- 6) Décharge sauvage
Monsieur le Maire vient de lancer la procédure recommandée par la Préfecture visant à obtenir la réhabilitation du site utilisé comme décharge le long de la route du Prédurupt. A noter que les contrevenants risqueront, dès cet été, de lourdes amendes.
- 7) Forêt
Une « journée de la forêt » sera organisée le vendredi 17 mars pour les enfants des écoles et le samedi 18 mars pour les habitants.
La journée de l'environnement (ramassage des papiers) sera organisée le vendredi 24 mars pour les écoles et le samedi 25 mars pour les adultes.
- 8) Préparation budget
Au final, les travaux de mise aux normes de nos réseaux ont coûté 238 214€.
La commission « subventions » se réunira le lundi 13 mars à 18h.
La Commission « Budget » se réunira le lundi 27 mars à 18h.
- 9) Divers
Le Conseil municipal décide d'adhérer au Service social du Centre de gestion de la Haute-Saône. Cotisation : 0,05 % de la masse salariale.
Le Conseil municipal décide d'adhérer à l'association pour la Défense, le maintien et l'amélioration de la maternité de Remiremont. Cotisation : 20€

Prochain conseil : 7 avril